

Question sur mon premier TD

Par **Sara91130**, le **26/09/2016** à **13:02**

Bonjour j'ai une question concernant mon premier TD. On doit regrouper LES PRINCIPAUX OBSTACLES QUI EXISTENT POUR DEFINIR LE DROIT à l'aide de deux textes : Carbonnier "il y a plus d'une définition dans la maison du droit" p.5, ainsi qu'un extrait de "l'Introduction au droit" de Starck.

J'ai déjà commencé à regrouper mes idées mais j'ai plus l'impression de décrire les différentes définitions du droit que de traiter des obstacles qui existent pour définir le droit. Pourriez vous me donner quelques clés/idées sur lesquelles je pourrais me baser pour poursuivre mon travail et ainsi éviter le hors sujet svp?

Les idées que j'ai regroupé pour le moment :

Texte 2 (carbonnier):

- 2sens du mot droit : -le droit objectif et le droit subjectif (difficile à définir)
- l'interaction du droit objectif et du droit subjectif (le droit subj découle du drt obj)
- toute situation juridique se traduit par un complexe de droits et de devoirs

Texte 1 :

- thèse : le droit objectif serait un complexe de droit subjectifs.
- le droit sont les règles qui sont susceptible d'être ramenées à l'exécution par la contrainte.
- le droit émane d'un pouvoir organisé spécialement pour l'exécution d'une contrainte.
- le droit se définit également par la sociabilité : « attention portée à autrui ou a la société tt entière »
- le droit positif
- le droit prudentiel qui adoucirait le droit positif
- la justice : droit objectif et subjectif
- le droit peut également se rapporter à dieu.

Par **Yn**, le **26/09/2016** à **14:24**

Je pense que tu ne prends pas la question sous le bon angle. Si on reformule, la question est "pourquoi est-il difficile de définir le droit ?", et la citation de Carbonnier en atteste.

Tu devrais partir des différents critères qui permettent (ou permettraient) de qualifier ce qui est du droit et ce qui n'en est pas. Précisions : tu peux d'ores et déjà renoncer à aboutir à quelque chose d'opérationnel, ça fait des siècles et des siècles qu'on essaye de dégager une définition du droit, personne n'a réussi (c'est ce que Bobbio appelle le "cap des tempêtes", c'est-à-dire la limite entre ce qui est du droit, et ce qui n'en est pas). Quelques critères pour

orienter les recherches :

- Le droit, est-ce uniquement ce qui est adopté par le législateur ?
- Le droit, est-ce uniquement ce qui est assorti d'une sanction ?
- Le droit, est-ce nécessairement quelque chose de moral (et en référence à quoi ?)
- Le droit, est-ce nécessairement pour réglementer/encadrer/réguler ? Je pense que c'est un critère intéressant, et ça correspond bien aux diverses manifestations qui ont pu se présenter à travers l'histoire.

Par **LouisDD**, le **26/09/2016** à **18:42**

Salut

Dans mon cours où se trouve ces éléments (cités par Yn), j'ai aussi la finalité du Droit, donc en gros tenter de définir le Droit par sa finalité (bien sûr, c'est aussi une impasse, mais cela est aussi une difficulté dans la définition du Droit).

A plus